

Le 12 novembre 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le jeudi 12 novembre 2015, de 15 h 45 à 16h15 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Annick Mercier, conseillère (absente)
Mme Marie-Hélène Dumais, conseillère
Mme Hélène Dumont, conseillère (absente)
M. Christian Lévesque, conseiller
M. Réal Lévesque, conseiller
M. Denis Moreau, conseiller

formant quorum

Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Honoraires additionnels – projet des eaux usées
4. Période de questions
5. Clôture et levée de la séance

3. Honoraires additionnels – projet des eaux usées

CONSIDÉRANT

que suite aux alternatives de traitements retenus par la firme d'ingénieurs et du représentant au MAMOT des études supplémentaires sont à faire, dont :

- Une visite additionnelle sur le terrain
- Une préconception et la prise de relevés pour la préparation d'une demande d'étude géotechnique.

CONSIDÉRANT

que ces études n'étaient pas prévues dans le contrat initial de WSP Canada inc.;

CONSIDÉRANT

que ces études pourront être faites avant la fin de l'année 2015;

CONSIDÉRANT

que WSP Canada inc. a fait une offre d'honoraires additionnels évalués sur une base forfaitaire pour un montant total d'environ 2 850 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,
221-2015

il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de WSP Canada inc. pour des honoraires supplémentaires, évalués sur une base forfaitaire dont le total est d'environ 2 850 \$ plus taxes.

5. Période de questions

Aucune question des contribuables présents n'entraîne une action ou l'adoption d'une résolution par le Conseil municipal.

6. Clôture et levée de la séance

222-2015

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 16h15.

Signature du procès-verbal

M. Jean Dallaire, Maire

Anne Desjardins, Directrice-générale
et secrétaire trésorière